

# DECISION

N°2025/173/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec le Musée du Verre – 284 rue du manoir – 76340 Blangy sur Bresle pour l'accueil de l'exposition « Visages et paysages : un voyage imaginaire » du 05 juillet 2025 au 10 août 2025 dans le cadre d'une tournée.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de partenariat est signée avec le Musée du Verre – 284 rue du manoir – 76340 Blangy sur Bresle pour l'accueil de l'exposition « Visages et paysages : un voyage imaginaire » du 05 juillet 2025 au 10 août 2025 dans le cadre d'une tournée.

**Article 2** – Le Musée du Verre mettra à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 17 juillet deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,

